

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-203/PR/MENFOP portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2020 du CRIPEN.

n° 2019-203/PR/MENFOP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
24 décembre 2019

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2019

Date du numéro
31 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°164/AN/12/6ème L du 1er août 2012 portant Organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

VU La Loi n°151/AN/06/5ème L modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien

VU La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

VU Le Décret n°90-041/PR/EN du 08 avril 1990 organisant le Centre de Recherche, d'information et de Production de l'Éducation Nationale (CRIPEN)

VU Le Décret n°2008-0038/PR/MENESUP fixant le statut particulier du Centre de Recherche, d'information et de Production de l'Éducation Nationale

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 5 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 5 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des membres du gouvernement

VU Le Procès-Verbal du conseil d'administration du CRIPEN du 3 décembre 2019

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10/12/2019.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Sont les comptes prévisionnels de l'exercice 2020 du CRIPEN et se compose comme suit

-
- En produits :.....497 198 853 DJF– En charges
:.....497 198 853 DJFARTICLE 2 : Le Présent arrêté sera enregistré, communiqué
et exécuté partout ou besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH